# COMMUNE DE GRANDVILLARD

# Bulletin d'information

(contient la convocation à l'Assemblée communale du 29 novembre 2023)

numéro 93 – novembre 2023

# Table des matières


| | | |
|---|---|---|
| 1. | Le mot du syndic | page 3 |
| 2. | Etat de la population de Grandvillard au 31.12.2022 | page 7 |
| 3. | Administration communale | page 8 |
| 4. | Convocation à l'Assemblée communale du 29 novembre 2023 | page 9 |
| 5. | Budget 2024 | page 10 |
| 6. | Approbation des statuts de l'ABVH | page 13 |
| 7. | Approbation du nouveau règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement et de constructions | page 14 |
| 8. | Bâtiment administratif communal, crédit d'étude rénovation | page 14 |
| 9. | Réseau d'alimentation d'eau potable | page 15 |
| 10. | Vente des sapins de Noël | page 15 |
| 11. | Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors | page 16 |
| 12. | Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier Intersociété 2023-2024 | page 37 |
| 13. | Changement à la tête des pompiers de l'Intyamon | page 45 |
| 14. | La Route des Fleurs 2023 | page 46 |
| 15. | Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut | page 47 |
| 16. | La révision de la législation cantonale sur la détention des chiens | page 48 |
| 17. | Le saviez-vous ? | page 50 |
| 18. | Informations concernant les déchets | page 51 |
| 19. | Cotisations AVS - obligation de cotiser | page 53 |
| 20. | Chômage : que faire avant votre inscription ? | page 54 |
| 21. | Service de puériculture | page 55 |
| 22. | Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin | page 56 |
| 23. | Bibliothèque régionale de l'Intyamon | page 57 |
| 24. | Transports publics - Cartes journalières dégriffées "Commune" | page 57 |
| 25. | Activités économiques | page 58 |
| 26. | La Gruyère se digitalise | page 59 |
| 27. | Site internet | Page 60 |


Vous retrouvez le présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/

# 1. Le mot du syndic

Chères citoyennes, chers citoyens de Grandvillard,

Après un été à la météo exceptionnelle et un début d'automne sec et chaud, les jours raccourcissent, la nature va se mettre gentiment au repos pour laisser place à l'hiver qu'on annonce sensiblement plus froid que les années dernières. Léger espoir de vivre encore ces paysages d'hiver enneigés et froids qui font la part belle à nos souvenirs d'enfance !

Pour remplacer Monsieur Bertrand Ruffieux, conseiller communal démissionnaire à fin juin 2023, **Monsieur Marc-Olivier Benninger** a rejoint notre équipe à mi-août 2023. Nous tenons à le féliciter et à le remercier de mettre son savoir-faire et une partie de son temps libre à la disposition de notre commune.

Au niveau professionnel, Monsieur Benninger est chef d'exploitation du Garage Barras et Fils SA, Utilitaires lourds et légers à Bulle.

Au Conseil communal, il est responsable des dicastères suivants :

**Constructions – Bâtiment administratif communal – Tourisme – Chemins pédestres – PNR**

Nous sommes persuadés qu'il saura être à l'écoute des citoyennes et citoyens et qu'il vivra des expériences inoubliables et enrichissantes au sein de notre exécutif.

Notre équipe au complet s'attelle au quotidien à consolider nos acquis, à anticiper des situations particulières en cultivant l'indispensable esprit villageois qui nous est cher. Ensemble, nous nous efforçons de préserver les intérêts villageois en améliorant les infrastructures, en plaçant le citoyen au cœur de nos préoccupations, en gardant bien évidemment le souci constant du bon usage des deniers publics.

*******

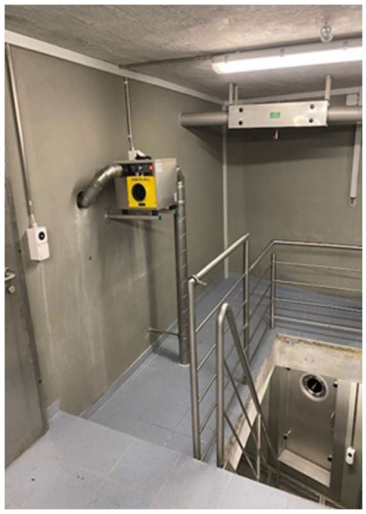

**L'eau potable,** notre trésor communal, malgré un nouvel été plutôt sec n'a heureusement pas manqué cette année. C'est vrai que notre Commune est privilégiée dans ce domaine. Avec un débit constant de plus de 2'000 litres minutes sortant du réservoir, nous sommes bien dotés et n'avons pas trop de souci pour l'avenir. Malgré cet état de fait, dès l'année prochaine, l'exploitation de notre réseau d'eau communal va devenir problématique. En effet, au vu de la fluctuation de notre personnel d'exploitation (voir pages suivantes), nous ne sommes plus à même d'assurer un service de qualité et de piquet assurant 24 h sur 24 l'alimentation en eau potable (EP).

Pour parer à cette situation, le Conseil communal s'est tourné vers Eausud SA pour la reprise d'une partie de la gestion de notre réseau EP. Cette solution donne la garantie d'un approvisionnement et d'une distribution d'eau potable répondant aux normes de qualité et de quantité, en tout temps et sur la durée.

*******

**Fluctuations du personnel**

Au niveau du personnel d'exploitation, nous vous annonçons les **départs** d'une collaboratrice et de trois collaborateurs :

**Monsieur Alex Beaud**, garde-forestier, a décidé de terminer sa carrière professionnelle auprès du Service des forêts et de la nature du 3e arrondissement forestier de l'Etat de Fribourg et ce, dès le 01.01.2024.

Le Conseil communal tient à le remercier vivement pour les plus de 38 ans qu'il aura passés en qualité de garde-forestier au service de notre Commune, puis du groupement intercommunal Grandvillard-Bas-Intyamon. Ses connaissances approfondies du terrain et sa large expérience dans le domaine de la sylviculture, du réseau d'eau, du réseau routier, de l'édilité… ont été très appréciées par le Conseil communal, lequel lui souhaite bonne chance pour sa nouvelle et enrichissante étape professionnelle. Merci Alex de ton engagement exemplaire et meilleurs vœux pour ton avenir tant privé que professionnel.

_____

**Monsieur Michel Borcard, employé de l'édilité**, quittera sa fonction au 31.12.2023 pour prendre une retraite anticipée bien méritée. Michel est l'homme à tout faire de la Commune. Il est entré en service le 01.03.1994. Il connait tous les recoins du village et s'est engagé à maintenir les surfaces communales et autres locaux bien entretenus. Il s'occupait également de la maintenance des outils de travail et de tout autre mobilier d'exploitation. Le Conseil communal lui souhaite de pouvoir pleinement profiter de sa retraite et lui adresse ses meilleurs vœux pour le futur.

*Cher Michel,*

*Tes passages au guidon de ton vélomoteur, tout comme tes « chevauchées » avec le « multi-fonctions », nous manqueront !!*

*Merci de ton engagement pour ta chère Commune.*

_____

Les rapports de travail de **Monsieur Florian Beaud, forestier-bûcheron,** entré en service le 01.02.2012, ont pris fin le 31.07.2023.

Le Conseil communal le remercie de son engagement durant les 11 années passées au service de notre commune et exprime ses meilleurs vœux pour son avenir tant professionnel que privé.

_____

**Madame Marguerite Egger**, concierge du bâtiment scolaire, depuis le 1er juillet 2020, nous quittera au 31 janvier 2024.

Le Conseil communal la remercie pour la qualité de son travail et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de son activité professionnelle et son avenir privé.

_____

Après les départs, voici l'annonce de l'**entrée en service** d'un nouveau collaborateur :

**Monsieur Vincent Castella**, habitant Enney, titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure des Forêts (ESF) de Lyss, est entré au service de notre groupement forestier le 16.10.2023 pour prendre le poste de garde-forestier de l'unité de gestion forestière « Les Merlas » (Communes de Grandvillard et Bas-Intyamon), en remplacement de Monsieur Alex Beaud.

Monsieur Castella est au bénéficie d'une solide expérience en qualité de garde-forestier.
En effet, il compte 11 années en tant qu'indépendant ainsi que 13 années en qualité de forestier de triage à la Commune de Jaun.

Durant quelques semaines, Monsieur Castella pourra bénéficier des connaissances approfondies de son prédécesseur, Monsieur Alex Beaud lequel a la mission de le former dans ses nouvelles responsabilités.

Le Conseil communal souhaite la plus cordiale bienvenue à Monsieur Castella et espère qu'il trouvera plaisir et satisfaction au sein de l'unité de gestion forestière « Les Merlas ».

**L'Espace réservé aux eaux (ERE)** est toujours un « gros » dossier qui occupe les Conseils communaux fribourgeois. (voir bulletin communal no 92 – page 3). A notre demande, une délégation du Conseil ainsi que notre urbaniste ont été reçus par M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat et son Etat-major en début septembre dernier. Le but de la séance était de diminuer les impacts des ERE sur les parcelles communales fortement impactées. Nous avons été entendus et, à l'heure de la rédaction de ce texte, nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles de l'Etat.

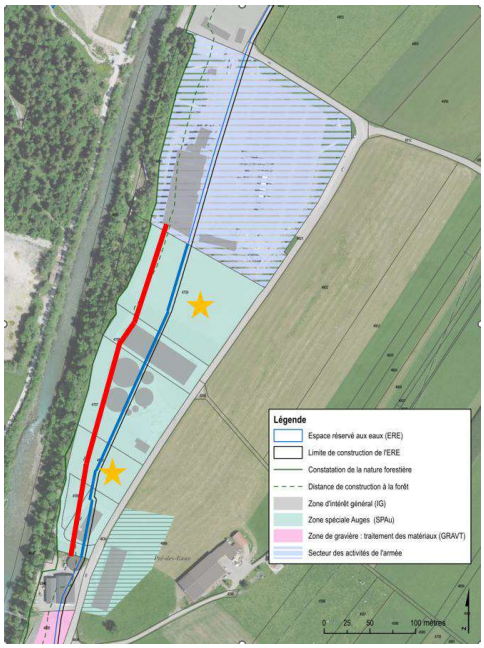


Ci-contre, les **parcelles communales** des Auges impactées par les ERE.

***Extrait du portail cartographique du canton de Fribourg avec :***
*- En bleu : délimitation de l'ERE selon les données actualisées*
*- En rouge : proposition de délimitation par la commune*
*- Etoiles jaunes : parcelles communales fortement impactées*

*******

**Plan d'aménagement local (PAL)**

Conformément aux art. 86 al.2 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et 34 al.1 du règlement du 1er décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC), la DIME a avisé des mesures envisagées dans le dossier de révision de notre PAL.

Dans le cadre de la procédure de révision du plan d'aménagement local (PAL), la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a publié le droit d'être entendu pour la commune et les personnes intéressées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg (FO) no 35 du 1er septembre 2023.

Mise à part pour la zone spéciale des Auges (voir article précédent traitant l'ERE) et une demande de faire figurer au règlement communal d'urbanisme (RCU), zone village / article 20, les secteurs à orientation des faîtes contrainte, **la révision de notre PAL est sur la voie d'une approbation prochaine** avec quelques remarques et conditions que la Commune peut accepter.

Le Conseil communal a néanmoins demandé la suspension de la procédure d'approbation de la modification du PAL. Cette démarche a pour but de nous permettre d'apporter les compléments nécessaires pour la zone spéciale des Auges (voir point ci-dessus).

Je termine « Le mot du syndic » en remerciant mes collègues du Conseil communal, l'ensemble du personnel communal et toutes les personnes qui, de près ou de loin s'engagent pour le bien de la commune. Un GRAND MERCI également à nos sociétés ou groupements du village qui, par leurs activités, font vivre et créent une ambiance villageoise chaleureuse.

Aussi, je vous souhaite à vous toutes et tous, habitantes et habitants de Grandvillard, mes vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année et plein succès pour 2024.

Daniel Raboud, syndic

# 2. Etat de la population de Grandvillard au 31.12.2022

| | |
|---|---|
| 31.12.2021 | 869 |
| 31.12.2022 | 873 (4 ou + 0.46%) |

Dont 105 personnes de nationalité étrangères, soit 12.02%.
Parmi les 17 nationalités représentées, les principales communautés étrangères sont la France (34 ressortissants), le Portugal (33), Belgique (9), Roumanie (5).

| | |
|---|---|
| Naissances en 2022 | 5 |
| Décès en 2022 | 11 |

| | | |
|---|---|---|
| Doyen | 24.12.1925 (décédé en 2023) | à ce jour 06.12.1933 |
| Doyenne | 28.01.1929 | |

Au 31.12.2022, la population comprenait 6 personnes âgées de 90 ans et plus.

# 3. Administration communale

## Heures d'ouverture

| | | |
|---|---|---|
| Mardi : | 08h30 - 11h30 | et 14h00 - 17h00 |
| Jeudi : | 14h00 - 17h00 | |
| Vendredi : | 08h30 - 11h30 | |

**Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture**

**Contacts**

| | |
|---|---|
| Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : | +41 26 928 11 50 |
| Caisse : | +41 26 928 20 50 |
| Constructions : | +41 26 928 20 51 |
| Courriel : | administration@grandvillard.ch |

**Fermetures annuelles de l'Administration communale**

| | |
|---|---|
| Vacances de Noël : | du lundi 25 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 inclus |
| Vacances de Pâques : | du vendredi 29 mars au lundi 8 avril 2024 inclus |
| Pont de l'Ascension : | du jeudi 9 mai au lundi 13 mai 2024 inclus |
| Pont de la Fête-Dieu : | du jeudi 30 mai au lundi 3 juin 2024 inclus |
| Vacances d'été : | du lundi 22 juillet au lundi 12 août 2024 inclus |

**Etablissement de divers documents**

Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'Administration communale.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 026 305 15 26
ou sur le site internet :
https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite

# 4. Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 29 novembre 2023, à 20.00 heures,**
**à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 24 mai 2023 (il ne sera pas lu et peut être consulté à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)

2. Budget de fonctionnement 2024
   (il ne sera pas lu et peut être consulté à l'Administration communale)
   2.1. Présentation
   2.2. Rapport de la commission financière
   2.3. Vote du budget de fonctionnement

3. Présentation du plan financier 2024-2028

4. Approbation des statuts de la nouvelle association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) (ils ne seront pas lus et peuvent être consultés à l'Administration communale ou sur le site internet www.grandvillard.ch)

5. Approbation du nouveau règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement et de constructions (il ne sera pas lu et peut être consulté à l'Administration communale ou sur le site internet www.grandvillard.ch)

6. Bâtiment communal – projet de rénovation - information sur l'état d'avancement des réflexions

7. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Grandvillard, le 17 novembre 2023

# 5. Budget 2024

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi le budget de fonctionnement de l'année 2024. Ce budget sera soumis à l'Assemblée communale du mercredi 29 novembre 2023. Il pourra être consulté à l'Administration communale, dès le vendredi 17 novembre 2023. Pour des raisons écologiques, il ne sera pas imprimé.

## Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard — Compte de résultat

| Structure fonctionnelle | | Budget 2024 | | Budget 2023 | | Relevé 2022 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Coût | Recette | Coût | Recette | Coût | Recette |
| 0 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 700'161 | 201'076 | 625'599 | 237'873 | 601'272 | 197'170 |
| 1 | ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE | 92'451 | 35'000 | 92'557 | 28'000 | 63'685 | 59'861 |
| 2 | FORMATION | 2'566'890 | 1'434'572 | 2'437'582 | 1'345'203 | 1'897'510 | 828'558 |
| 3 | CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 311'351 | 108'778 | 205'557 | 51'977 | 267'326 | 107'243 |
| 4 | SANTÉ | 431'254 | 5'160 | 386'467 | 5'160 | 355'618 | 6'067 |
| 5 | PRÉVOYANCE SOCIALE | 445'220 | 1'000 | 429'647 | 900 | 415'356 | 7'114 |
| 6 | TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS | 352'518 | 66'399 | 346'901 | 115'276 | 313'964 | 101'252 |
| 7 | PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 758'303 | 629'401 | 666'284 | 587'735 | 732'781 | 655'405 |
| 8 | ÉCONOMIE PUBLIQUE | 428'941 | 357'072 | 467'311 | 419'403 | 700'227 | 727'631 |
| 9 | FINANCES ET IMPÔTS | 23'500 | 2'971'961 | 18'500 | 2'747'363 | 91'228 | 3'354'727 |
| | | 6'110'589 | 5'810'419 | 5'676'405 | 5'538'890 | 5'438'967 | 6'045'028 |
| | Excédent de charges | | 300'170 | | 137'515 | | |
| | Excédent de recettes | | | | | | -606'059 |
| | | 6'110'589 | 6'110'589 | 5'676'405 | 5'676'405 | 5'438'967 | 5'438'967 |

* Les montants sont arrondis Il peut en résulter des différences dans les totaux.

Selon la récapitulation ci-dessus, le budget de fonctionnement 2024 se résume comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Charges | CHF | 6'110'589.00 |
| Revenus | CHF | 5'810'419.00 |
| **Excédent de charges** | **CHF** | **300'170.00** |

À titre d'information, le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus. Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Dans le but d'une information générale, et en amont de la présentation du budget par chapitre, le Conseil communal juge opportun de vous communiquer les deux remarques suivantes :

- L'**augmentation des charges liées** influence le budget d'environ de CHF 160'729.00.
- La **diminution de la péréquation financière** impacte le budget de CHF 36'284.00.

Comme l'art. 11 al. 2 LFCo le prévoit, le conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre par un bref message.

**0. Administration générale**

Les charges sont en hausse en raison de l'indexation à hauteur de 1.9% des salaires du personnel, de l'augmentation de dotation en personnel, de la refonte du site internet communal et de l'acquisition de nouveaux appareils de bureau.

Des travaux sur l'évacuation des eaux du bâtiment édilitaire sont nécessaires pour garantir un traitement approprié. Ceux-ci sont globalement estimés à CHF 18'000.00.

Le remblai complémentaire de la gravière de la Dauda doit être recalculé et occasionne une baisse des revenus projetés.

**1. Ordre et sécurité publics, défense**

Ce chapitre est relativement stable par rapport au budget précédent. Nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler à son sujet.

**2. Formation**

L'excédent de charges est en hausse en raison de l'augmentation des charges liées (participation aux dépenses cantonales et aux frais du cercle scolaire). Nous sommes particulièrement impactés par l'augmentation des coûts de transports scolaires et la participation à l'accueil extrascolaire.

**3. Culture, sport et loisirs**

L'augmentation des charges d'entretien du terrain de football, l'installation ou le remplacement d'équipements dans les parcs publics et l'acquisition de barrières Vauban et d'un élévateur occasionnent une augmentation de l'excédent de charges.

**4. Santé**

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les coûts sont en hausse par rapport à 2022 et 2023.

**5. Prévoyance sociale**

Dans ce chapitre les dépenses sont aussi majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les coûts sont en hausse par rapport à 2022 et 2023.

**6. Trafic et télécommunications**

L'excédent de charges de ce chapitre est supérieur aux années précédentes. Les principales causes sont la décision du Conseil communal de prévoir un montant pour l'entretien des routes en cas d'imprévus, l'assainissement du parc luminaire et la perte des redevances Sainte-Anne Energie.

**7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est stable par rapport aux années précédentes. Le budget prévoit l'utilisation du fonds d'équilibre de l'eau potable à hauteur de CHF 16'666 afin de couvrir les frais d'exploitation. Ces charges sont en hausse notamment en raison du mandat de gestion qui sera conclu avec EauSud SA et de la prise en considération de la concession d'eau, estimée à CHF 8'000.00.

En outre, l'agrandissement du columbarium et la réfection des statues du calvaire occasionnent une hausse des charges du cimetière.

**8. Économie publique**

Ce chapitre fait apparaitre un excédent de charges en augmentation. Ce changement est principalement causé par des charges d'entretien, à savoir l'achat de logettes et bassins pour les chalets d'alpage.

Le bénéfice lié à la participation au groupement forestier est légèrement en hausse.

**9. Finances et impôts**

En dépit de la baisse de la péréquation des ressources, l'excédent de revenus est en hausse. Pour rappel, les montants d'impôts sont basés sur les taxations 2021 et indexés à un indice de référence établi par Service cantonal des contributions.

## Budget des investissements

Aucun investissement n'est projeté dans le budget 2024.

Victor Beaud, conseiller communal

# 6. Approbation des statuts de la nouvelle association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH)

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 29 novembre 2023, pour approbation, les statuts de la nouvelle association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de l'Association intercommunale du bassin versant Haute-Gruyère (ABVH).

Lesdits statuts ne seront pas lus et sont disponibles pour consultation à l'Administration communale et sur le site internet de la commune, Actualités/Convocation à l'assemblée.

**Avant-propos**

La qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée depuis les années 1970, en particulier grâce à la construction des stations d'épuration (STEP). Les STEP actuelles de la région ont été construites dans les années 1980, selon les normes de l'époque et n'éliminent que partiellement la pollution, notamment celles traitant les eaux usées (EU) de moins de 10'000 équivalents-habitants (quantité de pollution moyenne émise par personne et par jour) (EH). Un assainissement, voire un agrandissement de ces stations est donc obligatoire.

**Législation**

Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la loi sur les eaux demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale, c'est pourquoi, après consultation, la délimitation des bassins versants (BV) a été fixée par le Conseil d'Etat (CE) en 2014. En fonction des besoins de renouvellement, les opportunités de regroupement ont été priorisées.
Pour la région de la Haute-Sarine et de la Jogne, le CE a prévu de raccorder la STEP de Charmey sur celle de Broc d'ici à 2035.

**Planification des régionalisations**

La régionalisation vise à regrouper l'épuration sur des STEP centrales de taille plus grande. Ainsi, le renouvellement et l'assainissement des installations existantes doit permettre d'augmenter le rendement global de l'épuration, de rationaliser les coûts d'exploitation, de professionnaliser l'exploitation et l'entretien des STEP et d'améliorer la qualité des eaux superficielles nécessaires au bien-être de la population.

**Modèle d'organisation**

Il existe différents modèles d'organisation. Celui retenu par les associations existantes (AICG + AECE) est la « nouvelle association » qui s'applique, lorsqu'aucune des associations existantes ne couvre l'entier du territoire. De plus, cette forme est la plus indiquée lorsque la collaboration intercommunale porte sur des engagements, notamment financiers, importants et durables.

**Conclusion**
Tenant compte de ce qui précède, les comités de l'AICG et de l'AECE demandent aux assemblées communales et aux conseils généraux des douze communes concernées d'accepter les statuts de la nouvelle association à créer, afin de pouvoir organiser l'assemblée constitutive de l'Association du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) dès le début de l'année 2024. Ceci permettra de débuter enfin l'agrandissement de la STEP de Broc, dont la limite de capacité est dépassée depuis plusieurs années déjà.

Daniel Raboud, syndic
Délégué AISCG

# 7. Approbation du nouveau règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement et de constructions

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 29 novembre 2023, pour approbation, le nouveau règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement et de constructions.

Ledit règlement ne sera pas lu et est disponible pour consultation à l'Administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Le Conseil communal propose d'abroger les cartes de contrôle émises dans le cadre des permis de construire. En outre, les émoluments communaux ont été adaptés afin de correspondre aux frais effectifs.

# 8. Bâtiment administratif communal, crédit d'étude rénovation

Conformément à la demande formulée lors de l'Assemblée communale du 30 novembre 2022, le Conseil communal informera sur l'état d'avancement des réflexions en lien avec le projet de rénovation du bâtiment communal.

# 9. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016 : *« Quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau. ».*

**Rapport d'analyse du prélèvement du 25 avril 2023**

***Qualité physico-chimique et microbiologique***
Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

***Dureté totale de l'eau***
La dureté totale de l'eau est entre 21.5 et 23.3 degrés français.

***Teneur en nitrate***
Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

***Provenance de l'eau***
Source des Marais, Grandvillard.

***Traitement***
Depuis le 23 septembre 2020, l'installation de traitement par UV est opérationnelle au réservoir de la Source des Marais.

Daniel Raboud, syndic,
responsable du dicastère eau

# 10. Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

**jeudi 7 décembre 2023 de 16h00 à 18h00**

La vente aura lieu devant le bâtiment de l'édilité (Route des Auges 17)

## 11. Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors

# Broche des Seniors

### Jeudi 25 mai 2023

Je vais commencer ce texte par des remerciements car, sans le don que le groupement des dames a versé à la commune afin d'organiser des activités en faveur des Seniors, nous n'aurions pas pu organiser cette broche tel que nous l'avons fait. Aussi, nous tenons à remercier de tout cœur le groupement des dames pour leur générosité qui nous a permis de vous offrir l'apéritif, le repas, les cafés et tout ce qui a été mis en place pour agrémenter cette journée !

A 9h30, toute la commission Seniors était présente à la buvette du football afin de réserver un accueil chaleureux à la cinquantaine de personnes inscrites. Selon notre désir, le boucher, David Suchet, était aussi là pour commencer la cuisson des rôtis à la broche et il ne nous restait qu'à ajouter du charbon jusqu'à la fin de la cuisson. Il est revenu vers 12h pour découper la viande et apporter les accompagnements. Pendant que la broche tournait, nous avons mis les tables pour le repas.

A partir de 11h15, les participants sont arrivés et ont pu humer la bonne odeur des rôtis qui se répandaient autour de la buvette. L'apéro a pu être servi à l'extérieur, mais nous n'avons pas pu y rester longtemps à cause de la bise qui glaçait l'atmosphère. Heureusement que le groupe de cors des Alpes, l'Echo des Vanils, composé de 2 dames et 4 messieurs, a agrémenté ce moment avec quelques morceaux entraînants qui résonnaient d'un côté à l'autre de la vallée.

Après ce moment à l'extérieur, c'est avec grand plaisir que les personnes sont entrées dans la buvette et ont apprécié une température beaucoup plus agréable.
Que cette buvette est accueillante et chaleureuse avec des sets verts, des serviettes jaunes, des bouquets multicolores et des chaises rouges !

Chacun a trouvé une place et a pu déguster un repas succulent composé de rôti à la broche, de gratin dauphinois et d'une jardinière de légumes. Mais un bon repas se termine toujours par un dessert : deux boules de glace savoureuses faites par la boulangerie Delabays.
Ensuite, les cafés ont été servis, de même que les délicieux pavés au chocolat apportés par Rose-Marie. Un tout grand merci !

Roland qui aime animer un peu les rencontres des Seniors a pris la main pour inciter les convives à pousser la chansonnette.

Les joueurs de cor des Alpes ont mangé avec nous, mais nous ont quittés à certains moments pour interpréter quelques morceaux.

L'atmosphère de cette journée était conviviale et tout le monde était content de se retrouver et de discuter, de se remémorer des moments passés.
Nous avons pu constater que des personnes qui ne peuvent plus venir à la course étaient là et cela nous réjouit. De plus, cet endroit est idéal pour les places de parc et est adapté aux seniors. Nous avons vu que les participants s'entraidaient volontiers pour aider si une personne en avait besoin.
Cette journée a été très appréciée et les aînés nous ont remerciés et apprécieraient qu'elle soit renouvelée.
La bonne participation des seniors à nos activités nous fait plaisir et nous donne envie d'organiser des activités qui soient accessibles au plus grand nombre de personnes possible.

J'ai commencé par des remerciements et je vais terminer en disant :

Merci aux Seniors qui ont pu être présents et qui ont montré de la bonne humeur et de la reconnaissance !
Merci au FC Haute-Gruyère qui nous a mis gracieusement la buvette à disposition !
Merci à la commission Seniors ! Je ne vais citer personne, mais je peux vous assurer que chacun-e a oeuvré afin de vous offrir une journée sympathique dans une buvette agréable.
Merci aux bénévoles qui nous ont donné un coup de main et aux bénévoles seniors qui se sont spontanément proposés pour mettre la main à la pâte pour la mise en place, le service, la vaisselle et les rangements !
Merci à la boucherie Suchet qui a accepté de faire la broche sur place afin que l'odeur du rôti vous ouvre l'appétit !

Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey

# Course des aînés

Le 12 juillet 2023 a eu lieu la course des aînés avec un nombre record de participants.

Quarante-neuf personnes s'étaient inscrites à la course. Après les salutations d'usage et l'encaissement des montants dus, à 07h05, tout le monde avait pris place dans le bus de l'entreprise Jacky Voyages de Château-d'Oex et attendait son départ avec impatience. Nous avons pu bénéficier des services professionnels du chauffeur, Nelson. Daniel Raboud et moi-même étions les accompagnants du conseil communal.

Nous avons emprunté la H189, puis l'autoroute en direction de Vevey, Montreux, Villeneuve pour rouler vers le Valais, jusqu'à Martigny-Bourg.

Comme d'habitude, Roland avait étudié le parcours durant la semaine qui précédait notre sortie et nous a décrit les régions traversées, en y ajoutant quelques informations historiques. Monsieur le syndic en a également profité pour nous donner quelques informations au sujet de certains dossiers de la commune.

Après une heure et quart de route, nous sommes arrivés au Moulin de Semblanet où on était attendu avec impatience. Afin de ne pas perdre de temps, vu les activités prévues, le chauffeur a dû téléphoner à la sortie de l'autoroute au Moulin et les tenanciers ont commencé à préparer les cafés. Je ne sais pas s'ils étaient tous encore assez chauds quand ils nous ont été servis ! Les participants se sont installés dans le caveau divisé en plusieurs petites salles et ont pu déguster un café accompagné d'un croissant et d'un pain au chocolat.

Les REGLES de la maison étaient affichées :

En montant quelques escaliers, nous pouvions accéder à la boulangerie avec un bassin au-dessus duquel se trouvait un certain nombre d'étagères, puis le four à bois dans lequel est installé le boiler, fournisseur d'eau chaude.

Pour notre visite, des boules de pain de 500 grammes avaient été préparées et chacun a pu façonner son pain selon ses envies. Vous pouvez voir sur la photo comme cette tâche a été exécutée avec application !

Les personnes à mobilité réduite ne pouvaient pas accéder au four, mais les autres participants se sont occupés de leur pain. Comme dit dans le précédent texte, les seniors ont du plaisir à s'entraider afin que chacun-e puisse bénéficier de ce qui est organisé.

Dans le livre Le Moulin de Semblanet, j'ai pu découvrir des histoires de l'époque :

*"Dans la boulangerie se trouvaient des étagères sur lesquelles étaient posés de petits paniers ronds couverts de jute dans lesquels reposait la pâte. Avec cette pâte, le boulanger faisait des pains ronds d'environ un kilo. Quand on allait ensuite acheter le pain, ce dernier était d'abord pesé. Si le poids était inférieur au kilo, la boulangère ajoutait une tranche d'un pain entamé".*

*"De temps à autre, les enfants allaient porter à la boulangerie des ballons que le boulanger avait cuits. Ils transportaient la délicieuse marchandise dans un cageot à abricots. Les enfants espéraient toujours que le boulanger leur en donne un, mais jamais ils n'eurent ce plaisir. Ils se débrouillaient donc pour aller les chiper, en douce, en empruntant la porte de derrière du magasin."*

La moitié de notre groupe a ensuite participé à la visite du moulin entraîné par des roues à godets et à la mise en marche des installations du 19ème siècle. Le Moulin de Semblanet est la plus ancienne installation de ce type en parfait état de fonctionnement en Romandie, si ce n'est pas en Suisse.

Dans la préface du livre Le Moulin Semblanet, Pascal Couchepin, Conseiller national et Président de Martigny a écrit :

*"A dire vrai, rien ne prédestinait les "Semblanet" à passer dans l'histoire locale et régionale. C'étaient de solides bourgeois, mi-paysans mi-artisans qui avaient, comme on dit, la tête près du bonnet et savaient qu'un sou était un sou et qu'il était plus facile de le dépenser que de le gagner. Ils auraient pu disparaître de la mémoire collective comme tant d'autres familles qui jouèrent un rôle dans la cité et la région. Mais fort heureusement, une de leur descendante, devenue propriétaire des lieux, mue par le respect du patrimoine familial et le sens de l'intérêt général, conserva tout d'abord les bâtiments en l'état et ensuite accéda volontiers à l'idée de céder le Moulin à une Fondation d'intérêt public."*

La commune de Martigny, ainsi qu'un groupe de personnes intéressées à la sauvegarde du patrimoine de Martigny-Bourg ont créé la Fondation Semblanet le 14 novembre 1989. Elle a pour but de maintenir et d'assurer la conservation du Moulin Semblanet et sa boulangerie, de faire fonctionner la technique industrielle d'un moulin du XVIII$^{e}$ siècle. Elle contribue au développement du quartier du Bourg et à l'essor touristique et culturelle de la Ville de Martigny.

Comment fonctionne ce moulin ?

La Meunière des Artifices arrive par un canal de pierre à ciel ouvert jusqu'à la vanne d'entrée du chéneau du moulin. Lorsque la vanne est activée, l'eau est conduite au-dessus des roues à godets par le chéneau de bois. L'eau entraîne les roues, puis libérée par les godets, l'eau tombe dans le fossé du moulin et continue sa course en aval en direction de la Ville.

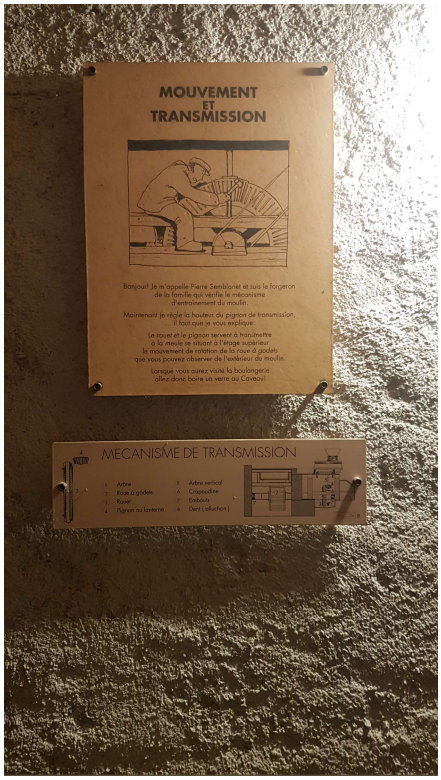

De caractère industriel, le moulin fonctionne selon un principe très connu à cette époque. En effet, la production s'échelonnait sur trois niveaux. Les sacs de grains arrivaient au niveau le plus bas, par la porte d'entrée, puis ils étaient pesés et acheminés au niveau le plus haut à l'aide du monte-charge. Celui-ci se compose d'un tambour sur lequel est enroulée la corde munie du crochet, d'une poulie d'entraînement, d'une poulie de renvoi et d'un système d'embrayage.

Une fois monté, le grain se versait dans un centrifugeur dont la fonction était de le nettoyer. Avant que le grain ne tombe dans le centrifugeur, il subissait un pré-nettoyage à l'aide d'un tamis vibrant. Ce dernier évacuait par la fenêtre les particules les plus grossières. Le grain était ensuite acheminé vers un ruban transporteur à godets qui le remontait et le versait sur un autre tamis pour enlever les dernières impuretés. Le grain tombait sur une vis d'Archimède qui le répartissait sur deux sorties. Pendant que le meunier versait le sac plein dans une des trémies, l'autre continuait à se remplir.

Pendant ce temps, les autres participants en ont profité pour se balader dans le magnifique jardin fleuri et prendre un premier apéro. Ensuite, le programme a été inversé.

Quelques gouttes de pluie sont tombées juste avant notre départ du Moulin, mais cela n'a pas gâché l'ambiance chaleureuse. Nous voilà tous à nouveau dans le car, nous réjouissant de découvrir Champex-Lac. Mais le repas avait lieu sur un replat du Val d'Arpette, au milieu des montagnes, dans le restaurant Relais d'Arpette. La veille, Jacky Voyages avait été informé, à son grand étonnement, que notre car ne pourrait pas aller jusqu'au restaurant, vu l'étroitesse de la route et sa sinuosité. Un lieu de rendez-vous avait été prévu sur une place de parc, à la sortie du village. Deux navettes nous attendaient et allaient faire deux aller-retour chacune pour amener tous les participants au lieu de l'apéro. Après avoir traversé un pont en bois, de charmantes serveuses nous accueillaient avec un verre de fendant à la main et nous avons pu nous installer autour de longues tables rustiques placées sous des parasols. La température était agréable et le soleil brillait de tout son éclat.

Il était temps de passer à table dans les salles typiques du restaurant, style chalet, où nous a été servi un succulent repas : une salade garnie avec goût, de la poire de bœuf en ragoût, des légumes de saison et du gratin dauphinois accompagné d'un verre de Pinot noir Maurice Zufferey, et pour le dessert, une salade de fruits suivie d'un café.

Ce fut vite le moment de redescendre pour passer un moment à Champex-Lac. Certains sont partis à pied, d'autres ont dû attendre pas mal de temps, car il n'y avait plus qu'une navette pour redescendre, ce qui lui a fait quatre aller-retour. De plus, lors du dernier voyage, il a encore fallu attendre le passage d'un troupeau de vaches qui bloquaient le chemin et qui n'étaient pas pressées de nous laisser la place ! Arrivés enfin au bord du lac, bien des participants étaient déjà attablés sur la terrasse du Cabanon pour boire un verre.

Certains se sont baladés autour du lac et d'autres ont retrouvé leur âme d'enfants et c'est avec joie qu'ils ont loué un pédalo pour passer un moment comme quand ils étaient jeunes ! Je ne vous dirai pas qui m'a transmis la photo !!!

Tout le monde était ravi de l'après-midi, mais l'heure du départ est vite arrivée.

Nous devions retourner au Moulin de Semblanet pour récupérer le pain que nous avions façonné et que le boulanger avait cuit pendant notre absence. Certaines formes étaient très originales et leur propriétaire n'a pas fait long avant de retrouver son pain. Par contre, si la forme était ronde ou allongée, il n'est pas sûr que chacun-e a retrouvé sa livre ! Quoiqu'il en soit, ce pain était délicieux et a pu se garder plusieurs jours, si nécessaire.

La soif se faisait à nouveau sentir et les participants se sont assis sur la terrasse pour boire un café, une minérale, une bière ou un verre de blanc ! Nous sommes retournés au car à 17h30 pour le trajet du retour.

Avant 19h, nous étions de retour à Grandvillard, contents de retrouver notre village, mais surtout contents de ces moments de retrouvailles, de convivialité et de bonne humeur. Ce fut une belle journée et je tiens à vous remercier de tout cœur pour votre participation et votre enthousiasme.

J'adresse un merci particulier à Roland, bien entendu assisté de Mado, pour son aide dans le choix et la préparation de cette sortie et pour ses explications durant notre voyage; merci également pour ses talents de photographe qui me permettent d'agrémenter ces quelques pages de texte, merci à notre chauffeur Nelson qui a été à l'écoute de chacun-e et qui a répondu au mieux à toutes les demandes.

Une journée telle que celle-ci donne l'envie d'en organiser d'autres et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochaine course qui aura lieu le **mercredi 10 juillet 2024**. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à m'en faire part.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

## Les portraits du semestre

### Portrait de Francis Perriard

Séduit par le cadre naturel du village et par un appartement tout cosy, Francis Perriard a décidé de poser ses valises à Grandvillard, voici 5 ans déjà !

Il ne réside pas tous les jours dans l'Intyamon car il partage sa vie avec son amie qui habite « en bas » et qui vient de temps en temps « en haut » ! Francis apprécie l'ambiance villageoise et relève la gentillesse des gens, et plus particulièrement l'attitude des enfants du quartier qui saluent toujours avec un sourire ! Ça fait chaud au cœur ! Un atout de notre commune selon lui, c'est la convivialité qui règne au sein des habitants de la commune, toute génération confondue ! Une saison préférée ? « Une seule réponse possible à ta question ! Les 4 saisons sont mes préférées puisque je dois passer par les 4 ! Pas le choix ! Donc intérêt à les aimer les 4 ! C'est logique ! Parce qu'autrement… tu ne fais que pleurer ! ». De la réplique et de la logique, notre charmant senior en est bien pourvu ! Son humour et sa vivacité d'esprit agrémentent les moments d'échanges avec lui ! Un régal !

Ses journées sont remplies par une foule d'activités dont certaines, les tâches ménagères notamment, lui semblent plus contraignantes que d'autres ! Mais globalement, Francis voue son temps à des occupations plaisantes et motivantes telles que la marche, l'exercice physique au fitness et le suivi du foot, sa passion. Il faut dire qu'on a affaire à un connaisseur : Francis a été un entraineur de foot très actif dans de nombreux clubs de foot comme Domdidier, Romont, Farvagny, et même Gruyères puis Haute-Gruyère ! Il se décrit comme un ancien « nomade » ou « intermittent » du foot.

Outre ses pérégrinations dans le canton par le biais du foot, Francis a également eu l'occasion de passer ses vacances dans de nombreux pays, avec une prédilection pour les lieux où il fait chaud, où il y a du sable et la mer, où le dépaysement est assuré. La Turquie lui laisse un excellent souvenir ! L'Espagne aussi ! Cette année, son amie et lui ont passé de très belles vacances en Tunisie ! Le beau temps balayé par l'air marin, What else ?

La vie de Francis se déroule de manière très rythmée, comme la musique ! Peu importe l'air, mais il faut que ça bouge et que la cadence soit bonne ! C'est l'antidote à l'immobilisme et à l'ennui ! Son fidèle compagnon pour l'accompagner durant ses moments de repos (condition sine qua non pour garder la forme), c'est la télé ! Pour un sportif passionné comme lui, le petit écran est garant d'une retraite optimale ! Même si certaines premières mi-temps sont parfois « énervantes » comme celle du dernier match Suisse-Andor qu'il vient de suivre sur son téléviseur ! Il trouve que la pression des médias ajoutée à celle du public doit être parfois difficile à gérer pour les sportifs ! Bienveillance, tolérance et reconnaissance sont des maîtres-mots, aussi bien dans le sport que dans la vie de tous les jours, pour cet ancien entraineur qui sait de quoi il cause ! Il est conscient que le sport implique un double investissement pour les joueurs : le travail la journée et l'engagement sportif le soir ! Il a connu cela, Francis, et il ressent beaucoup d'admiration pour les jeunes qui se donnent à 100% pour leur passion, sport ou autres !

Côté plaisir gastronomique ? Pas de boisson spécifique, une petite bière de temps en temps, mais un choix de bons plats illimité ! Le poisson, il adore et naturellement… la fondue ! Pour alléger l'accomplissement des tâches ménagères, il s'est inscrit pour deux repas à domicile hebdomadaires ! C'est trop top … surtout quand on cuisine pour soi tout seul avec au final des casseroles comme s'il y avait trois invités à table, explique-t-il en rigolant !

Un souhait à formuler aux autorités ? On a tout sous la main dans la commune ! C'est un endroit idéal pour les seniors ! Veillons à ce que Grandvillard ne se laisse pas envahir et nécroser par une forme d'urbanisme sans âme et dénaturé ! Que ce village reste à taille humaine avec de beaux endroits naturels comme le Saudillet ou la place de pique-nique près de la grotte ainsi que les places de jeux pour les enfants et les familles. Pour Francis, ces espaces sont essentiels à la qualité de vie de tous les villageois, peu importe l'âge… et à condition d'avoir la santé, bien entendu !

Entretien conduit par Léonard Jaquet et Jacqueline Gremaud le 15 septembre 2023

**Portrait de Loulou Dupont**

Loulou, de son véritable prénom Louise Lina née Raboud « Au coin d'En Haut » à Grandvillard, fête cette année un anniversaire « tout rond » entourée par sa chère famille. Loulou est une grand-maman et arrière-grand-maman comblée. Ses arrière-petites-filles, Elisa et Romane, sont ses rayons de soleil avec lesquelles elle passe de précieux moments tous les lundis. Des instants privilégiés !

Ce qui frappe d'emblée toute personne qui a le bonheur de rencontrer Loulou, c'est la gaité et la joie de vivre qui se dégagent d'elle, malgré de nombreux deuils qui l'ont affectée dans son parcours de vie. En effet, après avoir perdu son cher mari Maurice, elle a dû affronter des problèmes survenus à un œil qui ont grandement altéré ses capacités de lecture, alors que lire était un passe-temps qu'elle appréciait beaucoup. Des problèmes de mobilité l'ont contrainte ensuite à se séparer de son chien, son précieux compagnon ! Et pour couronner le tout, Loulou qui aimait tant conduire sa jolie petite voiture, a été forcée de rendre les clés ! Son indépendance en a souffert : elle était libre, Loulou, avec sa petite voiture ! Elle montait au chalet « Les Sciernes Marion », pour prendre du bon temps, au frais, tranquille ! Mais, Loulou a développé une philosophie toute personnelle et très positive qui lui apporte sérénité et bonne humeur : « Il y a un temps pour tout ! Auparavant, c'était le temps des vacances au chalet. Maintenant, place aux enfants, aux petits-enfants et arrière-petits-enfants ! A chacun son tour ! ».

Bien que la perte de la voiture fut malgré tout un sacré coup de frein à sa liberté, elle relève toutefois que ses deux filles sont aux petits soins avec elle et qu'elle ne manque jamais de rien ! Elle dit être dorlotée par toute sa famille et souligne les bons côtés de la vie qu'elle conjugue au présent. Le loisir qu'elle affectionne particulièrement, dit-elle en riant, c'est le « Canapé-Télé ! ». La radio fait figure également de source de plaisir avec les émissions en patois. Dans son enfance, le patois était une langue parlée en famille. Grâce au petit poste de radio génial offert par deux de ses petits-enfants, elle peut programmer les heures d'écoute des émissions qui l'intéressent. A la télé, le jeu qui la tient en haleine, c'est les « Douze coups de midi », son émission culte ! Sachez que durant la semaine, dès 11h45, elle n'est là pour personne… bon, il y a bien le replay, dit-elle, mais dans les situations

extrêmes ! Elle aime aussi l'émission « Ça commence aujourd'hui » dont l'intérêt à son avis consiste à présenter des témoignages émouvants de personnes qui ont vécu des événements particuliers.

Sa saison préférée est l'hiver, avec neige de préférence. De bons gros flocons tout cotonneux, ce qui est de moins en moins fréquent ! Loulou se souvient avoir photographié avec son Iphone des rubans de flocons qui décoraient le grillage derrière sa maison l'hiver passé. Des coins de la planète qu'elle souhaiterait explorer ? Aucun en particulier. Elle a de très bons souvenirs de paysages montagneux, dans les Alpes et les Préalpes. Elle aimait se trouver sur les hauteurs, tout près des nuages. Les goûts musicaux ? La musique de variété française comme « Emmenez-moi danser » ou « J'entends siffler le train » et « Les fiancés d'Auvergne ». Cela lui rappelle des airs des années 60 diffusés sur le vieux gramophone du chalet qui tournait sans cesse.

Du témoignage de notre délicieuse seniore, il ressort très clairement qu'elle ne s'ennuie jamais… pourvu que ni la télé, ni la machine à café ne tombent en panne!

Un point très positif dans sa vie d'après elle, c'est la compagnie et la proximité de ses amies présentes dans le quartier ! Lorsque Colette, sa voisine d'en face, l'appelle pour lui demander si « le 11 de la Route des Liéres passerait prendre un café au numéro 18 ? », Loulou jubile !
Un autre avantage à son avis, c'est la présence des enfants dans le village ! Elle aime les entendre à la récré ou les voir passer en rang par deux, guidés par une enseignante, et plus particulièrement si celle-ci est Maude, sa petite-fille enseignante primaire dans le cercle scolaire ! Les voix des enfants, c'est la vie pour elle ! Les contacts intergénérationnels sont précieux pour la vie dans la commune, et à Grandvillard, on est gâté !
Loulou regrette qu'il n'y ait plus de bancomat dans la commune. Loulou apprécie les bancs installés dans le village, et plus particulièrement celui près de l'école ! Ce banc permet de se poser, de se re-poser et de prendre du bon temps, au frais, tranquille ! Une retraite sereine et rayonnante ! Loulou profite de tous les bons instants avec sa famille et avec ses amis dans ce beau village qu'elle aime tant, Grandvillard !

Entretien conduit par Léonard Jaquet et Jacqueline Gremaud le 15 septembre 2023

**********

La Commission Seniors remercie chaleureusement Madame Loulou Dupont et Monsieur Francis Perriard qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de partager leurs expériences de vie afin d'agrémenter L'écho de la Commission Seniors.

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Être aidé quand on aide

Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

**N'hésitez pas à nous contacter**

**026 347 39 79**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise
Aide aux proches
Rue G.-Techtermann 2
1701 Fribourg
**aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch**

ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

**BON**
**3 HEURES GRATUITES**

**POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE**

1 bon par famille

Nom : .....
Prénom : .....
N° de téléphone : .....
Adresse : .....
.....
NPA et Lieu : .....
E-mail : .....

## Le Repas accompagné

Un service d'aide au repas pour les personnes âgées et/ou malades qui vivent à domicile.

Le Repas accompagné est un moment de partage à domicile entre une personne âgée et/ou malade et une Auxiliaire de santé CRS formée et qualifiée.

Selon les désirs et capacités de la personne ou les demandes de ses proches, le Repas accompagné c'est :

- un menu sain et appétissant défini ensemble
- un accompagnement pour les courses et le choix des produits
- des plats confectionnés à quatre mains
- une jolie table pour le plaisir des yeux
- un repas savoureux et convivial
- des astuces pour ouvrir l'appétit et donner envie de manger
- des méthodes pour faciliter la prise alimentaire

Le Repas accompagné dure 3 heures et son tarif est défini en fonction des possibilités financières de la personne.

**Renseignements**
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30
au **026 347 39 79**

**Croix-Rouge fribourgeoise**
Aide aux proches
Rue G.-Techtermann 2
1700 Fribourg
aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Promotion Santé Suisse

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

# GYMNASTIQUE SENIORS 60+

## HAUT-INTYAMON, SALLE DE GYM DE NEIRIVUE

Équilibre, mobilité, renforcement musculaire et coordination sont au programme à travers différents exercices et jeux, dans une ambiance conviviale et sur des musiques variées. Bienvenue à tous !

**Mardi 15h30 - 16h30**
**avec Anita Raboud**

Jusqu'au 19.12.2023
7.- / leçon
09.01. - 18.06.2024
147.- (21 leçons)

**Mercredi 14h00 - 15h00**
**avec Martine Geinoz**

Jusqu'au 13.12.2023
7.- / leçon
10.01. - 19.06.2024
147.- (21 leçons)

Également formée pour la gym à domicile
De 10.- à 20.- / séance

Réduction de 30 % sur les activités avec la Carte Culture Caritas

Ces cours sont subventionnés par l'Office fédéral des assurances sociales, car ils favorisent tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

PRO SENECTUTE

Pro Senectute Fribourg : 026 347 12 93
sportetformation@fr.prosenectute.ch
Passage du Cardinal 18 - 1700 Fribourg

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE
100 ans

**Informations générales**

Entraîner régulièrement la force et l'équilibre est important pour continuer à vivre de manière autonome à la maison. Avec DomiGym, vous découvrez des exercices que vous pouvez intégrer dans votre quotidien. Cet entraînement contribue à améliorer non seulement la gestion du quotidien et la qualité de vie, mais aussi la mémoire.

**Objectifs de l'entraînement DomiGym**

Travailler les jambes et le haut du corps vous permettra de vous lever et de vous asseoir plus facilement.
Travailler la mobilité facilite la marche, la montée d'escaliers et les tâches ménagères.
Un programme de réadaptation après une chute ou un accident s'inscrit parfaitement dans la continuité de la physiothérapie.

**Horaires et tarifs**

Lieu : chez vous à la maison
Jour et régularité : à planifier avec la monitrice
Monitrices en Gruyère : Anita Raboud, Françoise Etter, Isabelle Ropraz
Tarif par séance et par personne : 20.- pour une leçon individuelle ; 15.– /personne si 2 participant.es ; 10.–/personne si 3 participant.es.

**Informations et inscription**

Pro Senectute Fribourg
026 347 12 93 / sportetformation@fr.prosenectute.ch
Passage du Cardinal 18 - 1700 Fribourg / www.fr.prosenectute.ch

Hatt-Bucher-Stiftung
Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

## Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).
N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40.**
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.
Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

PRO SENECTUTE

# PAS DE PANIQUE !
# N'hésitez pas, raccrochez !

## Qu'est-ce qu'un appel choc ?

L'appel choc est une forme particulièrement **agressive** d'arnaque par téléphone, et elle est de plus en plus répandue. De quoi s'agit-il ? On vous appelle et on vous assène une **nouvelle, plausible mais fausse,** pour créer un choc. Le plus souvent, votre interlocuteur prétend qu'un membre de votre famille est en **détresse** ou en **danger**. Il prétend aussi que vous pouvez venir en aide à votre parent en remettant – le plus vite possible – **de l'argent ou des objets de valeur à un coursier**. Comme vous êtes en état de choc et, de plus, mis sous pression, vous n'arrivez pas à penser rationnellement mais voulez bien sûr aider votre parent en détresse. Il est donc fort probable que vous donniez suite à cette demande avant de vous apercevoir qu'il s'agissait d'une arnaque.

## Qui appelle ?

On ne sait évidemment pas qui est au bout du fil, mais **les rôles que ces escrocs jouent sont très variés**. On peut tomber sur un **« médecin-chef »** qui doit opérer le fils de la victime et qui, pour ce faire, a besoin d'une avance ; ou sur un « avocat » qui réclame une certaine somme d'argent pour payer la caution de la fille de la victime placée en garde à vue après avoir renversé un enfant ; parfois, ce sont même des **« policiers »** qui vous signalent la présence de cambrioleurs près de chez vous et qui veulent passer personnellement pour mettre votre argent et vos objets de valeur « en sécurité ». Dans tous ces cas de figure, les escrocs utilisent **l'autorité** généralement attribuée aux catégories professionnelles citées pour **intimider** leur victime.

Il arrive aussi que l'escroc se fasse directement passer pour le proche en difficulté : **fils ou fille, petit-fils**, etc. Face à **l'agitation** – habilement jouée – de la personne soi-disant en détresse, les parents ou grands-parents – qui n'ont aucune raison de douter de la véracité de l'appel – **n'arrivent pas à faire la -différence entre cette voix et la voix de leurs enfants ou petits-enfants**.

# À quoi je reconnais s'il s'agit d'un appel normal ou d'un appel choc frauduleux ?

**Certainement pas en se basant sur la voix !** Ni sur telle ou telle information personnelle que l'interlocuteur ou l'interlocutrice détient, et qui serait seulement connue d'un cercle très restreint. Car aujourd'hui, avec l'omniprésence des médias sociaux, il est facile de se procurer ce genre d'information. Donc, **peu importe qui appelle !** Mais ce n'est pas tout. Depuis peu, le problème des arnaques par téléphone s'est encore aggravé avec le recours à l'intelligence artificielle (IA) qui permet d'imiter à la perfection la voix de personnes connues.

En fait, le plus petit dénominateur commun pour reconnaître un appel choc, **c'est le message choquant lui-même, toujours accompagné d'une demande d'argent : choc + argent = arnaque. La pression** ainsi créée est un indice supplémentaire.

## Que faire si je reçois un appel choc ?

Si vous pensez être en présence d'un appel choc, **ne faites en aucun cas ce qui vous est demandé !** Interrompez immédiatement la conversation et raccrochez. Si l'escroc vous rappelle, raccrochez à nouveau, à chaque fois.

Appelez ensuite le membre de votre famille prétendument concerné ou, si vous n'arrivez momentanément pas à le joindre, adressez-vous à une autre personne de confiance. De même, **il vaut mieux téléphoner immédiatement à la police (117) et expliquer ce qui s'est passé**.

## Que faire si je me suis fait piéger par un appel choc ?

Ne vous faites surtout pas de reproches ! Il n'y a pas de quoi avoir honte ou se renfermer ! D'innombrables personnes se sont déjà fait piéger par cette arnaque. Donc, empoignez le problème, **contactez la police (117) et décrivez exactement ce qui s'est passé. Déposez plainte !** C'est le seul moyen d'avoir une chance de pister les escrocs. Et surtout : parlez-en ouvertement à votre famille et à vos amis. C'est le seul moyen pour qu'il ne leur arrive pas la même mésaventure.

## Quels points dois-je encore prendre en considération ?

- La police n'appelle jamais depuis le numéro d'urgence 117.
- Ne donnez jamais d'informations sur vos coordonnées bancaires, ou sur votre situation financière ou personnelle.
- Ne laissez jamais des inconnus entrer chez vous.
- Ne remettez jamais de l'argent ou des objets de valeur à des inconnus, même s'ils portent des uniformes qui semblent authentiques.

Informations extraites du site internet :

SKPPSC

Schweizerische Kriminalprävention
Prévention Suisse de la Criminalité
Prevenzione Svizzera della Criminalità

https://www.skppsc.ch/fr/

********

## Les prestations complémentaires aident en cas de difficulté financière

Si les rentes et les revenus ne couvrent pas les besoins vitaux, les prestations complémentaires (PC) viennent en aide. Avec l'AVS ou l'AI, elles garantissent le minimum vital.

### Prestations complémentaires à l'AVS

Si les rentes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle ne vous permettent pas de vivre décemment, vous avez probablement droit à des prestations complémentaires. Celles-ci complètent l'AVS afin de vous garantir le minimum vital. Ces prestations vous donnent droit à des dédommagements supplémentaires: des frais de santé et de dentiste peuvent ainsi être remboursés par les PC.

### Avez-vous droit à des PC? Vérifiez!

Pour les solliciter, vous devez adresser une demande à l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de prestations complémentaires. En règle générale, il s'agit des caisses cantonales de compensation et de leurs agences dans les communes. L'organisation Pro Senectute située près de chez vous vous aide en cas de demande complexe de PC et se tient à votre disposition pour vous conseiller personnellement.

Pour de plus amples informations :

https://www.prosenectute.ch/fr/infos/finances/prestations-complementaires.html

# Perfectionnement à la conduite

Vous appréhendez les mauvaises conditions météo… Vous rencontrez des incertitudes dans le trafic routier et souhaitez remettre à niveau vos connaissances pratiques…

Donnez-vous les moyens de gérer les situations stressantes et prenez part aux cours à prix réduits FriDriveplus.

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) a décidé de collaborer avec le centre L2 Romont et l'Association fribourgeoise des écoles de conduite (AFEC) afin d'offrir aux Fribourgeois et Fribourgeoises la possibilité de prendre part à des cours de perfectionnement volontaire pour la voiture ou pour la moto : l'offre FriDriveplus.

Actif dans la prévention routière, l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) encourage le perfectionnement à la conduite. Tous les détenteurs et détentrices d'un permis de conduire (permis d'élève exclu) domiciliés dans le canton de Fribourg peuvent profiter d'une offre de formation volontaire à prix réduit. Les cours portant le label « Formation volontaire OCN » proposés par des partenaires agréés bénéficient d'un soutien financier de CHF 80.00 de la part de l'OCN ; il est possible d'en profiter tous les 4 ans.

Ces cours sont destinés aux conducteurs et aux conductrices de tout âge. La contribution de CHF 80.00 est non transmissible. L'aide financière est déduite directement par l'organisateur du cours. Les personnes intéressées n'ont pas d'autre démarche à effectuer que de s'inscrire directement auprès du partenaire agréé.

Des cours individuels de 90 minutes auprès d'un moniteur ou d'une monitrice de conduite sont proposés par l'AFEC, qui met à disposition la liste des partenaires affiliés à ce programme, et des cours collectifs d'une demi-journée sont organisés au centre L2 Romont.

# *Loto au home de l'Intyamon*

EN FAVEUR DE L'ANIMATION

14 12

*Venez passer d'agréables après-midi*
*Au home de l'Intyamon, dès 15 h00*

**LOTO**

**Dates à retenir** :

| | |
|---|---|
| 6 décembre 2023 | 7 février 2024 |
| 3 janvier 2024 | 6 mars 2024 |
| | 3 avril 2024 |

26 38 77 78

Nous vous remercions très sincèrement
De votre participation

Ces quelques pAGES + ont été préparées par la Commission Seniors. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

# 12. Le coin des sociétés locales et des manifestations, calendrier intersociété

SIV GRANDVILLARD
SOCIÉTÉ D'INTÉRÊTS VILLAGEOIS

## Ne manquez pas nos prochaines manifestations :

GRANDVILLARD MATCH AUX CARTES

Notre traditionnel Match aux cartes
le vendredi 17 novembre 2023 à 19h00
à la salle communale.
Inscription chez Estelle au 079 410 84 80.

**Collation offerte après le match**

GRANDVILLARD FENÊTRE DE L'AVENT

La Fenêtre de l'Avent
le jeudi 14 décembre 2023 de 19h00 à 21h00
Chez Estelle au Jardin Rose

**Ceux qui prennent leur tasse ont le droit à du vin chaud supplémentaire …**

GRANDVILLARD CONTES ET GOÛTER

L'Après-midi Contes et Goûter
le vendredi 15 décembre 2023 dès 15h30
à la salle paroissiale.

# TIR EN CAMPAGNE
## 24-25-26 MAI 2024

SOCIÉTÉ DE TIR
BAS-INTYAMON

La société de tir Bas-Intyamon a le plaisir d'annoncer à la population qu'elle organisera en mai 2024 le Tir en Campagne gruérien.

## TIR EN CAMPAGNE ORGANISE SUR LE SITE DE TIR DE GRANDVILLARD

Le tir en campagne a été organisé déjà 3 fois sur le site de tir de Grandvillard. La 1ère édition décentralisée avait été mise sur pied par la société de tir de Grandvillard en 1986 avec l'installation de 60 cibles manuelles et marquage à la palette. Trente années plus tard en 2006, la jeune société de Bas-Intyamon avait à nouveau l'honneur d'accueillir les tireurs gruériens. Plus récemment, la société a organisé cette compétition en 2021 de manière non officielle lors de la période de crise sanitaire.

## OBJECTIF DE LA MANIFESTATION

Pour l'édition 2024 qui aura lieu les 18 – 24 – 25 – 26 mai, la société de tir Bas-Intyamon souhaite renouer avec les années glorieuses de cette manifestation qui attirait un nombre important de tireurs et démontrer à la population que le tir est un sport rassembleur et multigénérationnel. Les objectifs principaux sont de créer un cadre accueillant afin que chaque participant puisse prendre part au tir dans les meilleures conditions et quitter la place de fête en étant satisfait de sa prestation et du moment passé sur le site de la fête.

L'objectif interne pour la société est d'attirer plus de 300 personnes habitant les communes de Grandvillard ou Bas-Intyamon en plus du millier de tireur du district avec le slogan :

***TOUS ENSEMBLE AU TIR EN CAMPAGNE A GRANDVILLARD / BAS-INTYAMON !!!***

Afin d'atteindre notre objectif, l'organisation d'un concours de groupe va être mis sur pied pour la discipline 300 mètres et des Fass 90 seront mis à disposition. Un groupe doit être composé au minimum de 4 personnes ou de 5 personnes au maximum. Chacun citoyen peut inscrire un groupe qui peut être formé dans le cercle familial, amis, contemporains, voisins de quartier, sociétés locales, entreprises, anciens tireurs ou jeunes tireurs de la société, etc. Les trois meilleurs résultats des tireurs du groupe seront comptabilisés pour établir le classement. Un classement individuel récompensera également les lauréats des différentes catégories.

**Trois possibilités de participer vous sont offertes :**

1. Participer en tant que membre d'un groupe (discipline 300 mètres)
2. Participer de manière individuelle (discipline 300 mètres et/ou 25 mètres)
3. Profiter de l'ambiance et passer du bon temps sur le site de la fête sans forcément tirer

Le Tir en Campagne est composé de deux disciplines, le tir au fusil à 300 mètre et le tir au pistolet à 25 mètres. Les personnes qui souhaitent s'initier à ces disciplines sont les bienvenues. Des moniteurs de tir seront présents pour les accompagner afin de leurs expliquer les bases et les mesures de sécurité.

## LE TIR EN CAMPAGNE

Le tir fédéral en campagne est le plus grand festival de tir au monde. Pendant tout un week-end, l'une des traditions de tir les plus anciennes est célébrée au niveau national avec convivialité et sportivité.

## LA SOCIETE DE TIR BAS-INTYAMON

La société de tir de Bas-Intyamon a été fondée le 10 février 2000 à la suite de la fusion des sociétés de tir d'Enney-Villars-sous-Mont, d'Estavannens et de Grandvillard. La société compte actuellement 75 membres dont 20 jeunes tireurs. Grâce à cette jeunesse, la société illustre son dynamisme et sa motivation.

Les membres de la société de tir Bas-Intyamon vous remercient sincèrement de votre soutien et se réjouissent de vous accueillir sur la place de fête du Tir en Campagne lors des journées des 18 – 24 – 25 – 26 mai 2024.

***ON COMPTE SUR VOUS !!!***

# Croqu'Free'Son

La Troupe de Croqu'Free'Son a pu présenter en juin-juillet 2023 son premier spectacle et quel bonheur de partager, de donner…

Donner c'est offrir

Donner c'est savoir dévoiler ses pensées,
Rassemblées en touffes ou en bouquet,
On fait le plus beau cadeau à celui qui ne l'attendait pas,
On y met tout son cœur, sans peur : advienne que pourra…

Donner c'est apprendre

Donner c'est être capable de se relever une fois épuisé,
Dépasser nos réticences pour une bonne cause annoncée,
Eprouver la résistance de nos croyances, de nos fondations,
Se remettre en question, toujours plus fort de nos convictions.

Donner c'est vouloir

Donner un peu de soi, pour la vie ou un instant,
Et écrire ensemble une page de notre présent,
Être vrai et s'investir dans le bonheur
Qui fleurit les printemps en nos cœurs.

Retrouvez-nous dans nos prochains spectacles :

- Comédie musicale « Le coeurdonnier » les 7-8-9 juin 2024 à la Gare-aux-Sorcières à Moléson, la troupe enfants et ados.

- Crime et énigmes « Femme de Caractère », souper spectacle

  Les 19 et 20 avril 2024 à Hauteville, salle Otavela, la troupe adultes.

Suivez-nous sur Instagram, Facebook ou sur www.croqufreeson.ch

## Croqu'Free'Son, c'est aussi Noël dans Grandvillard :

**********

## SOCIETE DE JEUNESSE

**La société de Jeunesse de Grandvillard fêtera ses 100ans en 2024 !**

Afin de passer le cap ensemble, la jeunesse recherche ses anciens membres.

Alors si tu as fait partie des nôtres, n'attends plus et envoie nous tes coordonnées (Nom, prénom, adresse, adresse email et année de naissance) à l'adresse email 100ansjeunessedegrandvillard@gmail.com ou par message auprès d'Elisa Raboud au 077 412 97 09

De plus amples informations suivront dans les mois à venir…
Nous nous réjouissons !

La jeunesse

# LA SAINT-NICOLAS

Chère familles de Grandvillard,
Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand Saint-Nicolas parcourra le village de Grandvillard durant sa traditionnelle tournée de la Saint-Nicolas. Cette coutume perdure depuis de longues années et l'arrivée de Saint-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.

Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier Saint-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner. Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition !

**Au nom de la société de musique**
**L'Echo du Vanil-Noir**

CHOEUR-MIXTE DE GRANDVILLARD

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le chœur mixte de Grandvillard est un ensemble formé de chanteuses et chanteurs dirigés par Joelle Delley Zhao partageant leur passion entre musique profane et musique religieuse.

Le chœur compte une vingtaine de membres toujours fidèles à leur vocation liturgique. Mais l'ensemble prend également plaisir à prendre des chemins de traverse, cultivant le répertoire populaire comme les partitions de la Renaissance ou les auteurs contemporains.

Si son rayonnement est essentiellement local, le chœur mixte de Grandvillard travaille cependant à défendre un art choral de qualité, porté par la volonté de s'ouvrir plus largement à d'autre réalités musicales.

**Les répétitions ont lieu le mardi soir à 20h à la salle communale**

## Venez renforcer nos rangs

**Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marc Zenoni, président du chœur mixte, au 079 291 45 49**

**Nous vous adressons nos cordiales salutations.**

# Calendrier Intersociété 2023 – 2024

**Programme des manifestations 2023/2024**

**Intersociété de Grandvillard**

| | | |
|---|---|---|
| **Novembre** | 1 | Messe de la Toussaint - 14.30 - Eglise de Grandvillard |
| | 11 | Sortie à Europa Park - Ski-Club |
| | 17 | Match aux cartes - 19h00 - Salle communale - SIV |
| | 18 | Café Seniors - Commission Seniors et Jeunesse |
| | 29 | Assemblée communale |
| **Décembre** | 1 | Souper du personnel de la Paroisse |
| | 2 | Concert de la Saint-Nicolas à Fribourg - Chœur-Mixte |
| | 9 | Tournée du Grand Saint-Nicolas et ses Flonflons |
| | 14 | Fenêtre de l'Avent - 19h00 à 21h00 - SIV |
| | 15 | Contes et goûter - SIV |
| | 16-17 | Noël dans Grandvillard - Croqu'Free'Son |
| | 17 | Visite des Aînés - Jeunesse |
| | 17 | Concert de Noël - Choeur-Mixte, Zigomatiques et Société de Musique |
| | 19 | Concert au Home - Zigomatiques |
| | 24 | Messe de Minuit |
| | 27 | Apéritif communal : personnel, bénévoles, responsables sociétés, jeunes et nouveaux citoyens |
| **Janvier** | 6 | Soirée des Rois - Chœur-Mixte |
| | 12-13 | Camp musical - Société de Musique |
| | 26-27-28 | Camp de ski des enfants - Chandolin/St-Luc - Ski-Club |
| | 28 | Noël des aînés - Jeunesse |
| **Février** | 4 | Loto à Pringy - FC Haute-Gruyère |
| | 24 | Sortie à ski des familles - Ski-Club |
| **Mars** | 1-2 | Concert annuel - Société de Musique |
| | 2 | Souper de soutien - FC Haute-Gruyère |
| | 7 | Assemblée annuelle - SIV |
| | 22-23-24 | Sortie à ski des membres - Ski-Club |
| | 24 | Messe des Rameaux 10h00 |
| | 31 | Messe de Pâques 10h00 |
| **Avril** | 1 | Chasse aux œufs - 10h00 à 12h00 - Place du Saudillet - SIV |
| | 6 | Nettoyage du village - Société de Jeunesse |
| | 17 | Assemblée de Paroisse 20h00 |
| | 19-20 | Souper-spectacle - Otavela Hauteville - Croq'Free'Son |
| | 24-25-26-27 | Tournée du 1er mai - Société de Jeunesse |
| | 28 | Messe de la 1ère Communion - 9h30 - Eglise de Grandvillard |
| **Mai** | 4 | Concert - Choeur-Mixte |
| | 15 | Assemblée communale |
| | 16-17-18-19 | Fête des Musiques gruériennes à Riaz |
| | 18 | Tir en campagne (tirs anticipés) Stand de Grandvillard - Société de Tir |
| | 24-25-26 | Tir en campagne Stand de Grandvillard - Société de Tir |
| | 25 | Marché des Artisans - 9h00 à 17h00 - SIV |
| | 30 | Fête-Dieu - Diane |
| **Juin** | 2 | Loto à Pringy - FC Haute-Gruyère |
| | 7-8-9 | Comédie musicale - La Gare aux Sorcières à Moléson - Croqu'Free'Son |
| | 15 | Rencontre des vieilles voitures - Société de Musique |
| | 21-22 | Tournoi inter-usines - FC Haute-Gruyère |
| | 22 | Concert annuel - Les Zygomatiques |
| | 28 | Fondue à Bonavaux - Ski-Club |
| | 30 | Pique-nique - Croqu'Free'Son |
| **Juillet** | 4-5-6-7 | RJG 2024 - Vuadens - Participation de la Société de Jeunesse |
| | 14 | Pique-nique - Amicale des Pompiers |
| | 25-26-27-31 | Fête Ô Saudillet - Jeunesse |
| **Août** | 28 | Messe en Liéry Odet |
| | 15 | Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - 14h30 |
| | 15 | Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club |
| | 18 | Pique-nique - Société de Musique |
| **Septembre** | 14 | Open-Bike – 34ème édition |
| | 25 | Assemblée annuelle - Intersociété |
| | 20 | Assemblée annuelle - Société de Musique |
| | 22 | Messe à la Dauda |

# 13. Changement à la tête des pompiers de l'Intyamon

L'année 2024 commencera sous la houlette d'un nouveau commandant pour la compagnie Intyamon. Le capitaine Marc Beaud, de Grandvillard, (à gauche sur la photo), cède sa place après 10 années de commandement au premier-lieutenant Baptiste Beaud, d'Albeuve (à droite sur la photo).

Marc a débuté sa carrière de pompier au centre de renfort de la Gruyère en 1993. À la suite de son déménagement de Bulle à Grandvillard, il a rejoint le corps des sapeurs-pompiers de Grandvillard en 2001. Après avoir effectué sa formation de chef de groupe en 1999, il poursuit sa formation avec les cours d'officier en 2003 et de commandant en 2012. Au 1er janvier 2014 il a repris les rênes du CSPi Bas-Intyamon, transformé en CSPi Intyamon en 2021 à la suite de la fusion avec le CSP Haut-Intyamon. Actif dans la mise en place du bataillon sud, il commande la compagnie Intyamon depuis le 1er janvier 2023. La remise de son mandat de commandant ne met pas un terme à son engagement dans les pompiers où il continuera en tant qu'officier.

Le premier-lieutenant Baptiste Beaud fit son entrée dans le monde des pompiers en 2012 au sein du CSP Haut-Intyamon. Promu caporal en 2014, il poursuivra sa formation à un rythme effréné : formateur en 2016, conduite d'intervention en 2017 et chef d'intervention en 2018. De 2021 à 2023, Baptiste endossa le rôle de remplaçant du commandant en collaboration avec le capitaine Rafael Merino au sein du CSPi Intyamon. Il créa le groupe « antichute », spécialisé dans les interventions nécessitant des compétences de cordistes.

L'état-major de la compagnie Intyamon sera, dès le 1er janvier 2024, constitué des membres suivants :

| Commandant | Rempl. commandant | Répondant formation | Répondant matériel |
|---|---|---|---|
| Plt Baptiste Beaud | Cap. Rafael Merino | Lt Lénaïc Bochud | Sgt Cyril Antonazzo |
| Albeuve | Albeuve | Lessoc | Grandvillard |

*La nomination de Baptiste en tant que commandant doit encore être officialisée par le « CODIR » du Secours sud fribourgeois mais a déjà été validée par l'état-major du bataillon.*

# 14. La Route des Fleurs 2023

Chers Amis,

Prix de la 5e édition de la Route des Fleurs, la célébration biennale de nos jardins qui, pour la seconde fois, s'est étendue à l'Intyamon.

Petit rappel : les jurys passent à deux reprises dans les jardins candidats du concours et notent leur état en se basant sur la qualité esthétique, l'harmonie, la variété des espèces, etc… Les critères sont multiples et le jury de passionnés est également renforcé de professionnels. Cette année, 3 jurés ont parcouru le secteur de la SD de Gruyères-Le Pâquier et Broc, et 8 jurés en ont fait autant dans l'Intyamon. Un travail enrichissant pour chacun et chacune. Les prix récompensant les lauréats sont offerts par des partenaires qui soutiennent notre démarche : UFT, Ricoter, Parc Naturel Gruyère-Pays-d'Enhaut, La Fleuriste à Epagny, l'Espace Gourmand à Villars-sous-Mont, Le B&B Château d'Enhaut à Broc et Cailler à Broc.

La remise des prix a eu lieu au Pâquier le 24 août 2023.

## Les lauréats de l'édition 2023 sont :

**Pour le secteur de la SD de Gruyères**,
Anne Van de Wiele, Le Pâquier, 1er prix (106 points)
Myriam Savary, la Rose des Vents, Broc, 2ème prix. (101 points)
Julie Viard, Gruyères, 3ème prix. (96 points).

**Pour le secteur de l'Intyamon,**
Sonia Meunier, Montbovon, 1er prix (391 points)
Nicole Mantel, Montbovon, 2ème prix (346 points)
Raymonde Grangier, Les Sciernes-d'Albeuve, 3ème prix (337 points)

Coup de cœur du jury 2023 : Annelyse Pharisa, Estavannens.

Et pour chaque participant, un sac de terreau Ricoter et une boîte de chocolat Cailler.

Pour l'édition 2025, nous allons travailler à une mouture toute nouvelle de la ROUTE DES FLEURS. Sachant que nous avons des perles sur notre territoire, nous voulons continuer à favoriser l'échange entre les passionnés de jardins de l'Intyamon et de Gruyères et environs. C'est cet objectif qui va guider le travail du comité de la Route des Fleurs, et nous comptons sur vous pour 2025 afin que nos beaux jardins continuent de faire la fierté de notre région.

Le comité de la Route des Fleurs.
p.a. Office du Tourisme de Gruyères.

# 15. Des nouvelles du parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

## Ma mobilité, notre avenir : sondage dans le Parc

Le monde a la bougeotte ! Chacune et chacun se déplace, pour son travail, pour ses loisirs, sur de courtes ou de plus grandes distances. La mobilité touche autant la vie privée des individus que la société en général.

**Le Parc vous invite à réfléchir sur notre mobilité et sur les moyens de la rendre plus durable par différents moyens.** En guise de première étape, ce court questionnaire (5 minutes) cible la mobilité dans le territoire du Parc, vos habitudes, vos attentes, vos impressions.

Les déplacements représentent un enjeu primordial dans l'objectif Zéro émission pour 2050 fixé par la Confédération. En effet, la mobilité reste l'un des principaux facteurs du réchauffement climatique : les transports sont responsables de 40% des émissions de $CO_2$ en Suisse. Il existe des moyens, également pour des régions périphériques. Explorons-les ensemble et dessinons nos déplacements de demain !

**Accès direct au sondage**

## Coup de pouce pour la nature dans votre jardin !

**Accueillir la nature chez soi** et favoriser la biodiversité peut se faire de multiples façons ! Vous pouvez opter pour une **prairie fleurie** plutôt qu'un gazon court et uni, planter des **arbres fruitiers** ou des **haies buissonnantes** de variétés indigènes utiles aux insectes et aux oiseaux, **aménager un étang** pour offrir un habitat aux amphibiens, libellules et autres espèces menacées dépendantes des milieux humides, installer des **nichoirs** spéciaux pour les hirondelles de fenêtre, pour les martinets, pour les rougequeues à front blanc ou pour les mésanges.

**Le Parc vous conseille et vous accompagne dans la mise en œuvre de ces actions autour de chez vous !** Un soutien financier est également possible. Contact par courriel à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou par téléphone au 026 924 76 93.

**Informations complémentaires**

### Aide aux particuliers pour le passage à un chauffage à énergie renouvelable : l'action *Chauffez renouvelable*

Le programme *Chauffez Renouvelable* s'adresse aux **propriétaires de bâtiments chauffés aux énergies fossiles ou aux chauffages électriques directs**. Soutenu par Suisse Energie, il offre aux propriétaires des visites et conseils gratuits par des prestataires spécialisés accrédités.

Le conseil incitatif, gratuit et sans engagement, inclut une visite du bâtiment avec une analyse de toutes les possibilités de remplacement du chauffage. Il débouche sur un rapport présentant le meilleur choix de systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables et adaptés au bâtiment.

En Suisse, un tiers des émissions de $CO_2$ sont produites par le parc immobilier. Pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la Confédération, une action forte doit être entreprise dans ce secteur. Avec le programme *Chauffez Renouvelable* de Suisse Energie, chaque propriétaire devient acteur de la transition.

En parallèle, les propriétaires de résidences secondaires peuvent bénéficier du programme *MakeHeatSimple.* L'action propose de gérer le chauffage d'une résidence par un contrôle à distance du système.

**Informations et listes des prestataires accrédités locaux**

suisseénergie

**********

## 16. La révision de la législation cantonale sur la détention des chiens

La révision de la législation cantonale (LDCh et RDCh) sur la détention des chiens entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Cette modification de la législation aura plusieurs effets, notamment l'obligation pour les nouveaux détenteurs/détentrices de chien de suivre un cours théorique, ainsi que la réussite d'une évaluation de conductibilité pour tous les chiens nouvellement détenus sur le territoire du canton de Fribourg, après le 1er janvier 2024.

Vous trouverez sur la page suivante un schéma des étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien dès le 1er janvier 2024.

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le site internet de l'Etat de Fribourg https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens

Sur la page internet dédiée aux éducateurs canins / éducatrices canines, la liste des éducateurs – trices agréé-es sera ajoutée ainsi que la grille de l'évaluation.

https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/educatrices-et-educateurs-canins

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Changement LDCh au 01.01.2024**

# Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien

J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

## OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.

## NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.

J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

**Plus de renseignements sur**
**www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens**

# 17. Le saviez-vous ?

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la mobilité (LMob) au 1er janvier 2023 et à l'abrogation de la loi sur les routes (LR) avec effet au 1er janvier 2023, sur le site internet de la Commune (onglet « Constructions »), vous trouverez quelques règles tirées des différentes lois fédérales et cantonales. Toutefois, nous tenons à relever que la liste n'est pas exhaustive.

https://grandvillard.ch/wp-content/uploads/2023/09/Dispositions-legales_murs-clotures-haies-et-talus.pdf

Chacun a le droit d'entourer sa propriété d'une haie vive, d'arbres de même que d'arbustes destinés à se protéger des regards ou tout simplement à embellir sa parcelle. Toutefois, comme toute végétation, ces plantations nécessitent un certain entretien.

Le Conseil communal tient à rappeler les tenants de l'article 144 de la LMob, à savoir :

*[1] Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.*

*[2] S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.*

D'ores et déjà, nous remercions les propriétaires ou les tiers responsables de leur intervention régulière afin d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier communal ainsi que de faciliter les travaux de déneigement.

Nous vous rappelons que les déchets végétaux (gazon, branches, feuilles mortes, etc.) doivent être éliminés à la Déchetterie intercommunale. En aucun cas, ils ne doivent être déversés dans la nature (berges de la Taouna, lisière de forêt, etc.).

# 18. Informations concernant les déchets

Hubert Etter et Fils SA

**Hubert Etter et Fils SA**
**www.hubert-etter.ch**

Route Principale 89 •
CH-1628 Vuadens •
Tél +41 26 919 87 80

## *Déchets urbains*

**Changements de date en raison de fêtes et jours fériés**

| Fête | Date de remplacement |
|---|---|
| Noël | Jeudi 28 décembre 2023 |
| Nouvel-an | Jeudi 4 janvier 2024 |
| Lundi de Pâques | Jeudi 4 avril 2024 |
| Lundi de Pentecôte | Jeudi 23 mai 2024 |
| Noël | Mardi 24 décembre 2024 |
| Nouvel-an | Mardi 31 décembre 2024 |

## *Déchets encombrants - Règle*

### Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet **qui ne peut pas être inséré dans un sac-poubelle officiel de 110 litres**.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

### Dimensions maximales

| | | |
|---|---|---|
| 2 m de long | 25 cm de diamètre | 60x60 cm |

### 1m$^3$ maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1m$^3$. Tout volume de déchets supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination (voir Mémo Déchets) et ceci aux frais du propriétaire.

**Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne de déchets encombrants ?**

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- **Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filières propres et ceci aux frais du propriétaire.**

# *Horaire de la déchetterie*

| **Horaire d'été (1er avril au 30 novembre)** | | **Horaire d'hiver (1er décembre au 31 mars)** | |
|---|---|---|---|
| Mardi | 17h30 - 19h30 | Mardi | 18h00 - 19h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h00 | Mercredi | 10h00 - 11h00 |
| Jeudi | 17h30 - 19h30 | Jeudi | 18h00 - 19h00 |
| Samedi | 10h00 - 12h00 | Samedi | 10h00 - 12h00 |

**Veuillez impérativement respecter ces horaires.**

**Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le Mémodéchets (distribué en tout-ménage fin décembre) sur le site internet :**

**https://grandvillard.ch/gestion-des-dechets/**

# *Benne d'échange*

**Pour une meilleure gestion, la benne d'échange a été déplacée aux abords de la déchetterie (côté Biogaz).**

**Principe**

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureuses d'autres personnes.

**Ce que vous pouvez déposer**

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état *(p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.).*

**Afin d'assurer une utilisation optimale de la benne d'échange, une attention particulière sera portée sur la manière dont sont déposés les objets.**
**Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.**

***Benne d'échange* - ce que vous ne pouvez pas déposer**

- Les objets trop encombrants *(possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet)* ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures *(une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie)* ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

## Pensez à fermer la porte de la benne en partant

## 19. Cotisations AVS - obligation de cotiser

## QUI DOIT COTISER ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2024, ce sont les personnes actives nées en 2006 qui entrent dans le cercle des cotisants.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La réforme de l'AVS permet aux femmes et aux hommes de percevoir leur rente de manière plus flexible à partir du 1er janvier 2024. Il sera ainsi possible de percevoir une rente entre 63 et 70 ans, et ceci à partir du mois de son choix. Il est possible de demander une partie de la rente (entre 20 et 80%) ou la totalité.

L'âge de référence des femmes sera relevé de 64 à 65 ans en quatre étapes. Avec une entrée en vigueur de la réforme le 1er janvier 2024, l'âge de référence des femmes augmentera pour la première fois de trois mois le 1er janvier 2025. Cette première étape concernera les femmes nées en 1961. Les étapes suivantes relèveront l'âge de référence à 64 ans et six mois pour les femmes nées en 1962, puis à 64 ans et neuf mois pour celles nées en 1963 et enfin à 65 ans pour celles nées en 1964. À partir du début de l'année 2028, l'âge de référence sera donc de 65 ans pour tous les assurés. Le relèvement par étapes de l'âge de référence s'applique par analogie à la prévoyance professionnelle.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation minimale annuelle. (cf caisseavsfr.ch puis assurances et AVS-cotisations)

## Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

# 20. Chômage : que faire avant votre inscription ?

Vous avez reçu votre congé ? Le choc de la mauvaise nouvelle passé, il faut penser à trois choses essentielles avant votre inscription au chômage :

- commencer à rechercher un nouvel emploi,
- vérifier votre délai de congé,
- faire établir votre certificat de travail.

**Recherche d'un nouvel emploi**

Vous devez rechercher un emploi (2 à 3 candidatures par semaine) avant le premier jour de chômage, c'est-à-dire :

- pour les contrats de travail de durée indéterminée : pendant le délai de congé ;
- pour les contrats de travail de durée déterminée : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- pour les contrats saisonniers : durant les 3 derniers mois du contrat ;
- pour les missions temporaires : pendant les trois premiers mois de la mission. Si la mission se prolonge, interrompre les recherches et les reprendre dès réception du congé ;
- au terme d'une formation : dès la connaissance des résultats, si vous êtes à la recherche d'un emploi ;
- dans les autres cas : durant les 3 derniers mois précédant votre inscription (par ex. en cas d'absence à l'étranger).

Attention ! **Conservez les preuves de vos démarches** (lettres de candidature, offres spontanées, etc.). Sans cela, votre droit aux indemnités de chômage risque d'être **suspendu** temporairement.

Vous trouvez le guide du demandeur d'emploi à l'adresse suivante : https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-10/inscription-au-chomage--guide-du-demandeur-d-emploi-fribourg.pdf

Pour toute question relative au chômage, adressez-vous à l'office régional de placement de votre district. Pour notre commune, les coordonnées sont :

**ORP Sud, District Gruyère**
**Route de Riaz 18**
**1630 Bulle 2**
**+41 26 305 96 10**
**orb@fr.ch**

# 21. Service de puériculture

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

## CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024
## PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

### District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

| Lieu | Adresse | Dates et fréquence | | |
|---|---|---|---|---|
| **Bulle** | Centre de puériculture<br>Rue de la Sionge 67<br>rez-de-chaussée | **Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine** | | |
| **Châtel-sur-Montsalvens** | Salle communale<br>Au Village 2<br>rez-de-chaussée | **Le 2ème mardi du mois, l'après-midi** | | |
| | | 9 janvier | 13 février | 12 mars |
| | | 9 avril | 14 mai | 11 juin |
| | | 9 juillet | 13 août | 10 septembre |
| | | 8 octobre | 12 novembre | 10 décembre |
| **La Roche** | Foyer St-Joseph<br>Rte de Fribourg 54<br>rez-de-chaussée | **Le 3ème lundi du mois, l'après-midi** | | |
| | | 15 janvier | 19 février | 18 mars |
| | | 15 avril | 13 mai (2ème) | 17 juin |
| | | 15 juillet | 19 août | 16 septembre |
| | | 21 octobre | 18 novembre | 16 décembre |
| **Sâles** | Nutripassion<br>Route de la Joretta 23<br>sous-sol | **Le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** | | |
| | | 17 janvier | 21 février | 20 mars |
| | | 17 avril | 15 mai | 19 juin |
| | | 17 juillet | 21 août | 18 septembre |
| | | 16 octobre | 20 novembre | 18 décembre |
| **Villars-sous-Mont** | Home de la Vallée de l'Intyamon<br>Rte de l'Intyamon 117<br>1er étage | **Le 4ème lundi du mois, l'après-midi** | | |
| | | 22 janvier | 26 février | 25 mars |
| | | 22 avril | 27 mai | 24 juin |
| | | 22 juillet | 26 août | 23 septembre |
| | | 28 octobre | 25 novembre | 23 décembre |

**Centre de puériculture de la Gruyère**

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle
rez-de-chaussée

**Plus d'informations ?**

**Tél. 026/347.38.83**

# 22. Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin

Les personnes dans le besoin ou la dépendance, confrontées à des problèmes de santé et /ou de handicap, ou des familles ou des jeunes traversant des périodes critiques peuvent notamment faire appel aux Fondations suivantes :

## Fondation afag

La « Fondation afag pour l'aide aux familles de la Gruyère » est née grâce aux fonds légués par l'Aide familiale gruérienne lors de sa dissolution.
La Fondation afag a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin, confrontées à des problèmes de santé, de handicap, de difficultés financières, etc.
- aux personnes nécessiteuses rencontrant des difficultés liées à l'âge.
- aux jeunes et aux enfants dans la précarité traversant des périodes critiques, nécessitant appui, traitement, encadrement, formation, repas pris hors domicile, etc.

La fondation vient en aide subsidiairement aux aides étatiques et officielles ou aux couvertures d'assurances.

Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

Toute information utile : www.fondation-afag.ch

## Fondation Rieter-Lorétan

Rieter-Lorétan : une fusion donne naissance à une nouvelle fondation en faveur de la formation
Deux fondations gruériennes ont rassemblé leurs forces afin d'améliorer leur soutien à la formation des jeunes de la région. La Fondation Rieter et la Fondation Lorétan Pasquier constituent une nouvelle entité sous l'appellation « Fondation Rieter-Lorétan ».

Cette nouvelle fondation a pour but :

- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère. Peuvent être également concernées des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées pendant la période d'apprentissage ou ultérieurement au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle. Elle peut également octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles.
- entreprendre exceptionnellement une action ponctuelle en faveur d'adultes domiciliés en Gruyère effectuant une formation professionnelle et connaissant une situation personnelle difficile mettant en danger cette formation.
- venir exceptionnellement en aide à des familles dans le besoin.

Toute information utile : www.fondation-rieter.ch

# 23. Bibliothèque régionale de l'Intyamon

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de documents aux lecteurs :

- romans et bandes dessinées pour adultes et enfants
- livres découvertes et éveil pour les enfants
- documentaires (nature, histoire, animaux, philosophie, spiritualité, bricolage, etc…)
- revues mensuelles (santé, jardinage, montagne, consommation, etc…)

En tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :

| | | |
|---|---|---|
| | Lundi | 16h00 – 18h00 |
| | Mercredi | 14h30 – 16h30 |
| | Vendredi | 18h00 – 20h00 |
| Vacances scolaires | vendredi | 18h00 – 20h00 |

Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
026 535 72 95
info@bibliothqueintyamon.ch
www.bibliointyamon.ch

# 24. Transports publics « Cartes journalières dégriffées « Commune »

Les cartes journalières dégriffées Commune seront disponibles à la vente **à partir du 11 décembre 2023 exclusivement auprès des administrations des communes et des villes**. La première date de voyage possible est le 1er janvier 2024. Elles remplaceront les anciennes cartes journalières Commune.

Cette nouvelle carte journalière dégriffée Commune comprendra deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1ère et la 2ème classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » aura elle aussi accès aux titres de transport dégriffés..

# 25. Activités économiques

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'Administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.

**Restaurant**

Restaurant du Pic-Vert

**Commerces**

Boulangerie Jean-Luc Delabays

Laiterie-fromagerie Laurent Python

Boucherie David Suchet

Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet

Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud

**Santé/Soin**

Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet

Phytopharma SA, Markus Etter

Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens

Massages thérapeutiques et sportifs et soins esthétiques, Danièle Chabloz

Ortho-bionomy, Corinne Borcard

Anita Coiffure, Anita Vial

Nicole Coiffure, Nicole Berset

**Marchand de bétail**

Jean-François Moura

**Entreprises/Bureaux**

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey

Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard

Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey

Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire

**Garages**

Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin

**Auto-moto-école**

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni

**Artistes/artisans**

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

O'PortUnité, ouvrages textiles - Aurélie Brunner

**Indépendants domiciliés à Grandvillard :**

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

## 26. La Gruyère se digitalise

# 27. Site internet

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site **www.grandvillard.ch**

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Marche à suivre pour vous **abonner aux actualités** au fur et à mesure de leur publication :
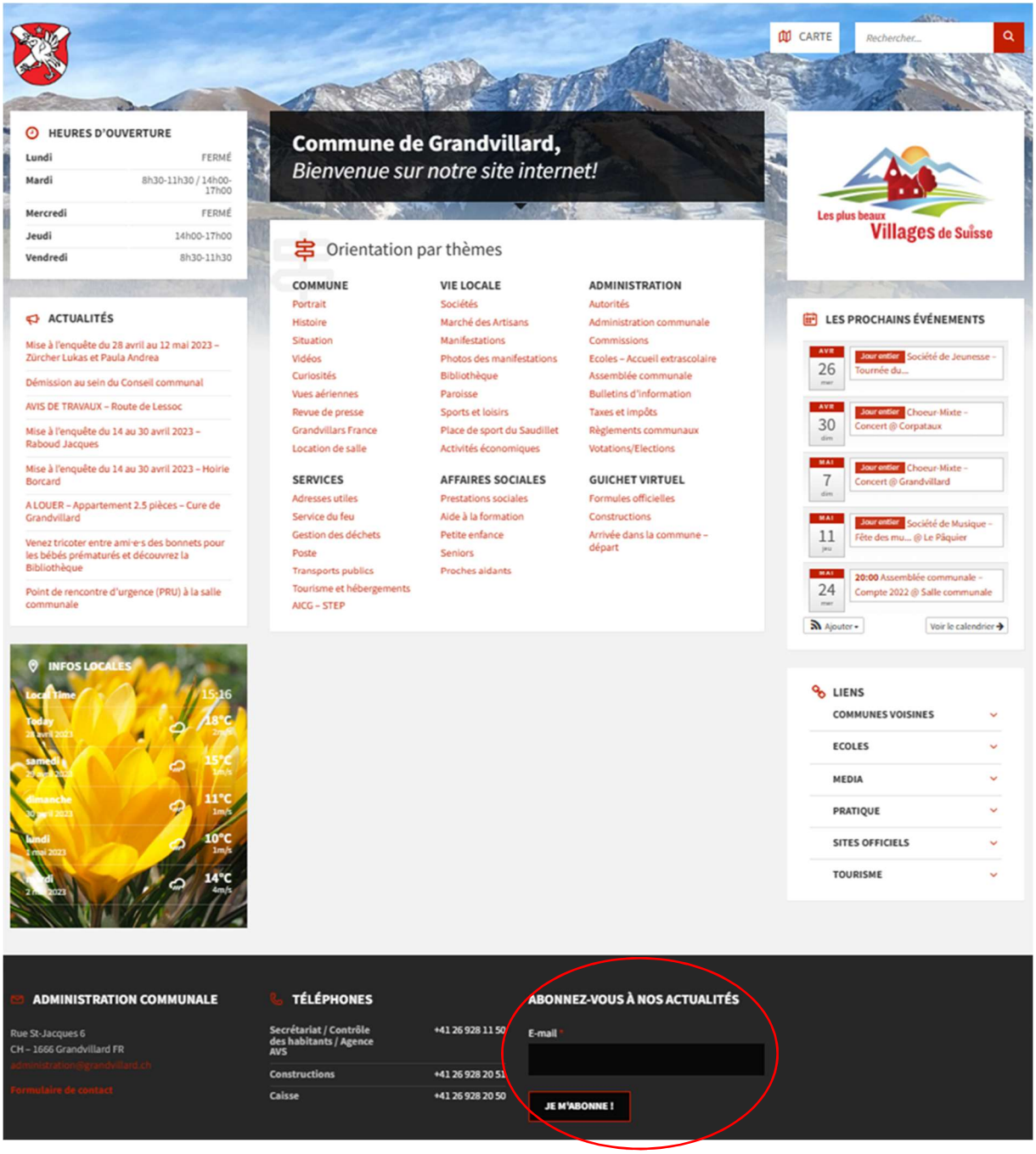
- ouvrir le site www.grandvillard.ch ;
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil ;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne" ;
- ouvrir sa boîte mail et cliquer sur le lien pour confirmer l'inscription.